



REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité-Travail-Progrès
MINISTRE DU PLAN
CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE



**CADRE NATIONAL D'ASSURANCE QUALITE
DES STATISTIQUES PUBLIQUES (CNAQ/SP)
AU NIGER**

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	i
AVANT PROPOS	iii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
I. CONTEXTE DE LA QUALITE DES DONNEES AU NIGER.....	2
1.1. Contexte et justifications	2
1.2. Avantages et difficultés liées au management de la qualité	4
1.3. Rapport avec les politiques, les stratégies et le cadre de travail d'autres services statistiques	5
II. CONCEPTS ET CADRES RELATIFS A LA QUALITE	6
2.1. Concepts et terminologies	6
2.2. Comparaison avec les cadres existants.....	9
III. LIGNES DIRECTRICES DE LA GESTION DE LA QUALITE.....	11
3.1. Gérer le Système Statistique National (SSN).....	11
3.1.1. Coordonner le Système Statistique National (SSN).....	11
3.1.2. Gérer les relations avec les fournisseurs et les utilisateurs de données statistiques	12
3.1.3. Gérer les normes statistiques	12
3.2. Gérer l'environnement institutionnel	12
3.2.1. Veiller à l'indépendance professionnelle	13
3.2.2. Veiller au mandat pour la collecte des données	13
3.2.3. Veiller à l'adéquation des ressources	14
3.2.4. Veiller à l'engagement sur la qualité.....	14
3.2.5. Veiller à la confidentialité et à la sécurité des données statistiques	14
3.2.6. Veiller à l'impartialité et à l'objectivité	15
3.3. Gérer les processus statistiques	15
3.3.1. Veiller à l'utilisation de méthodologies solides	15
3.3.2. Gérer la charge pesant sur les répondants	16
3.3.3. Veiller au bon rapport coût / efficacité.....	16
3.4. Gérer les produits statistiques.....	17
3.4.1. Veiller à la pertinence.....	17
3.4.2. Veiller à l'exactitude et à la fiabilité	17
3.4.3. Veiller à l'actualité et à la ponctualité	18
3.4.4. Veiller à la cohérence et à la comparabilité.....	18
3.4.5. Veiller à l'accessibilité et à la clarté.....	19
IV. EVALUATION DE LA QUALITE ET COMMUNICATION DES RESULTATS	20
4.1. Evaluation de la qualité des produits et des processus statistiques	20
4.1.1. Conditions préalables de la qualité.....	21
4.1.2. L'exactitude et la fiabilité.....	25
4.1.3. La rigueur méthodologique	29
4.1.4. L'intégrité.....	32
4.1.5. L'utilité.....	35
4.1.6. L'accessibilité.....	37
4.1.7. L'actualité et la ponctualité	39
4.1.8. La cohérence et la comparabilité.....	40
4.2. Rapports sur la qualité.....	42
4.3. Protocole de mise en œuvre du Cadre National d'Assurance Qualité des Statistiques Publiques (CNAQ/SP) au Niger.....	43
4.3.1. Mandat.....	43
4.3.2. Portée du protocole.....	43
4.3.3. Principes de base	44
CONCLUSION	46
ANNEXE	47
Annexe A1 : Feuille de route de l'évaluation de la qualité du Système Statistique National (SSN), de l'environnement institutionnel, des processus et des produits statistiques au Niger	47

SIGLES ET ABREVIATIONS

CA	Conseil d'Administration
CEQD	Cadre d'Evaluation de la Qualité des Données
CNAQ	Cadre National d'Assurance Qualité
CNAQ/SP	Cadre National d'Assurance Qualité des Statistiques Publiques
CNS	Conseil National de la Statistique
CV	Coefficient de Variation
DCMIS	Direction de la Coordination et du Management de l'Information Statistique
DRFM	Direction des Ressources Financière et du Matériel
DSS	Directions Sectorielles des Statistiques
EPA	Etablissement Public à Caractère Administratif
FMI	Fonds Monétaire International
INS	Institut National de la Statistique
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
ISS	Inspection des Services Statistiques
NC	Non concerné
NSDD	Norme Spéciale de Diffusion des Données
SGDD	Système Général de Diffusion des Données
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SSN	Système Statistique National
STP/CNS	Secrétariat Technique Permanent du Conseil National de la Statistique

DEDICACE

Le présent document est dédié à **feu Boubacar SOUMAILA** dit « **Albora** », précurseur de la mise en place d'une démarche assurance-qualité à l'Institut National de la Statistique (INS), alors qu'il était **Chef de Division de la Coordination Statistique et de la Coopération** à la Direction de la Coordination et du Développement de la Statistique (DCDS) de l'INS.

Que son âme repose en paix !

Amen !

AVANT PROPOS

La démarche suivie par l'Institut National de la Statistique (INS) pour l'élaboration et l'adoption d'un Cadre National d'Assurance Qualité (CNAQ) vise à introduire la **démarche-qualité** dans le processus de production des statistiques publiques/officielles au Niger.

L'objectif principal du CNAQ est de contribuer à améliorer la qualité des données statistiques produites par l'Institut National de la Statistique (INS) et les autres structures du Système Statistique National (SSN). Ce cadre d'assurance qualité est également destiné à renforcer la confiance des utilisateurs vis-à-vis des statistiques publiques nigériennes.

Le présent document présente les principales dimensions ainsi que les indicateurs relatifs à l'évaluation de la qualité des données statistiques officielles, pour le cas spécifique du système statistique nigérien. Ces dimensions relèvent des **quatre (4) principaux domaines** relatifs à :

- la gestion du Système Statistique National (SSN) ;
- la gestion de l'environnement institutionnel ;
- la gestion des processus statistiques ; et,
- la gestion des produits statistiques.

Il s'agit de dimensions conformes aux normes et standards internationaux tels que consacrés par la Charte Africaine de la Statistique, le cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) du Fonds Monétaire International (FMI), le cadre national d'assurance qualité des Nations Unies, les cadres d'assurance qualité de Statistics South Africa et de Statistique Canada et le code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

A l'heure où l'Institut National de la Statistique (INS) dote notre Système Statistique National (SSN) de cet important outil, je voudrais saisir cette occasion pour présenter mes encouragements et mes vives félicitations à l'ensemble des cadres de l'INS pour les efforts consentis dans l'élaboration et l'enrichissement de ce document.

KANE Aichatou Boulama

Signature du Président du Conseil National de la Statistique

Présidente du Conseil National de la Statistique

INTRODUCTION GENERALE

Longtemps limités au secteur privé, les impératifs de qualité ont, de plus en plus, un regain d'intérêt dans le domaine public. La qualité des données statistiques officielles est aujourd'hui, plus que jamais, au centre des préoccupations nationales, régionales et internationales, telles que consacrées, notamment, dans les dispositions de la Charte Africaine de la Statistique, du Système Général de Diffusion des Données (SGDD) du FMI et de la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) du FMI.

Au fil de son évolution, le concept de qualité a subi plusieurs transformations, depuis sa première (1^{ère}) apparition remontant au XII^{ème} siècle. Selon la **norme ISO¹ 8402 de 1986**, la qualité est définie comme étant « *l'ensemble des propriétés et caractéristiques d'un produit ou d'un service qui lui confère l'aptitude à satisfaire les besoins exprimés et implicites* ».

Il en résulte que la mise en place d'un cadre d'assurance qualité pose certaines questions préliminaires liées aux caractéristiques de la qualité elle-même. Dans tous les cas, le concept de qualité procède d'une appréciation sous un angle relatif à défaut d'être absolu. La qualité « parfaite » est, par conséquent, difficile voire impossible à atteindre.

La mise en place d'un Cadre National d'Assurance Qualité (CNAQ) est d'une importance capitale pour le Système Statistique National (SSN), afin de renforcer davantage la rigueur dans l'élaboration et la diffusion des statistiques officielles publiques, améliorer leur qualité et renforcer la confiance dans leur utilisation.

Ce document est structuré en quatre (4) parties. La première (1^{ère}) partie situe le contexte de la qualité des données au Niger. La deuxième (2^{ème}) partie porte sur les concepts et les cadres relatifs à la qualité. La troisième (3^{ème}) partie décrit les lignes directrices de la gestion de la qualité. Enfin, la quatrième (4^{ème}) partie présente l'évaluation de la qualité et la communication des résultats.

¹International Organization for Standardization

I. CONTEXTE DE LA QUALITE DES DONNEES AU NIGER

1.1. Contexte et justifications

La réforme du Système Statistique National (SSN) du Niger remonte à l'année 2004, avec l'adoption de la loi N°2004-011 du 30 mars 2004 portant sur l'organisation de l'activité statistique et créant l'Institut National de la Statistique (INS), modifiée et complétée par la loi N°2014-66 du 05 novembre 2014. Le dispositif institutionnel ainsi mis en place procède d'une volonté politique clairement exprimée par les plus hautes autorités du Niger, en vue de faire de la statistique un secteur prioritaire sur lequel le gouvernement s'appuie principalement dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes nationaux et sectoriels de développement. Ainsi, l'Institut National de la Statistique (INS), qui a été transformé en Etablissement Public à Caractère Administratif (EPA), jouit d'une autonomie de gestion administrative et financière et dispose d'un Conseil d'Administration (CA).

Au terme de l'article 18 de la loi N°2014-66 du 05 novembre 2014 susvisée, l'Institut National de la Statistique (INS) est consacré comme organe exécutif central du Système Statistique National (SSN), et la loi lui donne plein mandat, entre autres, de « *veiller à la diffusion d'une information statistique de qualité par l'ensemble des services et organismes du Système* ».

Cette réforme a constitué un pas décisif pour le développement de la statistique au Niger et a contribué à renforcer les capacités managériales des responsables de l'INS.

Pour renforcer la confiance des utilisateurs des données à la qualité des données statistiques produites par le Système Statistique National (SSN), l'adoption d'une démarche assurance qualité dans la production et la diffusion des données statistiques officielles s'avère nécessaire au Niger, car « la réputation d'un Système Statistique National (SSN) repose surtout sur sa capacité à produire des données de qualité ».

Au demeurant, deux (2) notions fondamentales doivent être distinguées en matière de qualité : (i) la **maîtrise de la qualité** et (ii) l'**assurance de la qualité**.

La première (1^{ère}) répond plus à un objectif interne d'amélioration des produits, et d'accroissement de productivité et de rentabilité. La seconde, plus récente, est partie de l'idée selon laquelle des garanties de qualité de produit pouvaient être exigées par les clients.

L'ISO s'est emparée de ces concepts en 1979, aboutissant, en 1986, à une définition normalisée de la qualité et, en 1987, à des référentiels pour la certification de systèmes qualité d'entreprise.

Globalement, la question de la qualité des statistiques officielles doit être appréhendée selon **quatre (4) principaux points de vue** :

- **premier (1^{er}) point de vue : l'utilisateur.** Il s'agit bien ici d'appréhender de façon générale la qualité des statistiques, en tant que produit. Simplement, lorsqu'on étudie la qualité d'un produit, on se place évidemment du point de vue de celui qui va l'utiliser, et qui aura au sujet de ce produit un certain nombre de desiderata à exprimer.
- **deuxième (2^{ème}) point de vue : le répondant.** La collecte de données n'est pas une opération neutre pour celui qui répond : cela prend du temps et de l'énergie. Les entreprises enquêtées ont pu, par exemple, se sentir à un moment traitées comme des « machines à répondre », le statisticien considérant leur réponse comme un dû. Ce comportement jugé excessivement régalién a de nombreuses conséquences négatives, sur la propension à répondre, sur la qualité des réponses individuelles, ainsi que sur l'image de Système Statistique National (SSN).
- **troisième (3^{ème}) point de vue : la coordination statistique.** L'on utilise ici un prisme un peu différent pour analyser la qualité. L'on se pose principalement deux (2) questions : (i) les objectifs visés, en termes d'entreprise d'une opération statistique nouvelle, justifient-ils autant que l'on dépense les deniers publics pour réaliser cette opération ? (ii) l'appareillage statistique mis en place est-il bien adapté pour atteindre ces objectifs ? Cela renvoie au rôle que doit jouer le comité label du Conseil National de la Statistique (CNS).
- **quatrième (4^{ème}) point de vue : la production.** Malgré les progrès considérables de l'informatique, réaliser une enquête demeure une opération lourde, coûteuse, présentant de multiples difficultés. Pour travailler dans de bonnes conditions, le responsable de l'enquête doit disposer d'une série d'indicateurs afin de savoir, à tout moment, où en est le travail, mais aussi, près de la fin, quel sera le degré de fiabilité des résultats obtenus. Ainsi, le gestionnaire de la production intervient non seulement en amont de la réalisation de l'enquête (questionnaire, plan de sondage, etc.), mais également pendant (tableau de bord, cadre de suivi du rendement, etc.) et après (analyse de la fiabilité des résultats).

En effet, les statistiques de bonne qualité sont indispensables pour contribuer à l'élaboration de programmes et projets de développement pertinents et cohérents, pour en assurer un meilleur suivi et une évaluation efficace. L'accessibilité de l'information statistique constitue un précieux moyen pour mieux informer les populations sur le bien-fondé des décisions et des résultats de l'action publique.

La disponibilité des statistiques fiables et de bonne qualité permet également de garantir une affectation optimale des ressources publiques, une meilleure identification des secteurs prioritaires et une meilleure anticipation des effets et impacts des décisions politiques. Par conséquent, les statistiques de qualité permettent d'améliorer significativement la rentabilité des investissements publics.

1.2. Avantages et difficultés liées au management de la qualité

Les offices et/ou instituts statistiques nationaux, régionaux et internationaux doivent évaluer systématiquement et régulièrement les forces et les faiblesses du système statistique, dans le cadre de la recherche d'une amélioration continue de la qualité de ce système, de la qualité de l'environnement institutionnel, et de la qualité des processus et des produits statistiques.

En particulier, la mise en place d'un cadre d'assurance qualité :

- ☞ offre des mécanismes formels facilitant l'identification des problèmes de qualité ainsi que les actions possibles pour leur résolution ;
- ☞ assure une plus grande transparence dans les processus d'élaboration et de publication des statistiques officielles et permet de renforcer, par la même occasion, l'image de l'organisme statistique en tant que fournisseur crédible des statistiques officielles de bonne qualité;
- ☞ sert de cadre de concertation pour l'enracinement et le maintien d'une culture de la qualité au sein du SSN;
- ☞ facilite les échanges d'idées sur la gestion de la qualité avec d'autres producteurs de statistiques au sein du Système Statistique National (SSN) et avec d'autres organismes statistiques nationaux et internationaux.

Nonobstant le rôle primordial de la mise en place d'un cadre d'assurance qualité, le management de cette dernière se heurte généralement aux difficultés suivantes :

- ☞ le caractère multidimensionnel de la qualité rend difficile une compréhension commune et consensuelle de celle-ci. S'agit-il de la qualité reposant uniquement sur la précision ou celle qui fait référence aux produits statistiques couvrant des dimensions telles que la clarté, la cohérence, l'actualité, la pertinence, etc. ?
- ☞ l'existence de plusieurs producteurs d'informations statistiques est susceptible de rendre plus difficile une coordination efficace ainsi qu'une meilleure communication entre tous les membres du Système Statistique National (SSN) ;
- ☞ la mobilisation de ressources adéquates (humaines, matérielles et financières), nécessaires à la mise en œuvre d'un cadre d'assurance qualité.

1.3. Rapport avec les politiques, les stratégies et le cadre de travail d'autres services statistiques

Le Cadre National d'Assurance Qualité des Statistiques Publiques (CNAQ/SP) du Niger intègre les principes fondamentaux de la statistique officielle régissant la Charte Africaine de la Statistique, les principales dimensions du cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) du Fonds Monétaire International (FMI), celles du cadre national d'assurance qualité des Nations Unies, des cadres d'assurance qualité de Statistics South Africa et de Statistique Canada, ainsi que le code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

Au plan national, ce cadre intègre principalement les orientations et les préoccupations de la deuxième (2^{ème}) Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS II) 2014-2018 du Niger, notamment, les aspects relatifs à la politique de diffusion ainsi que l'archivage des données statistiques.

II. CONCEPTS ET CADRES RELATIFS A LA QUALITE

Cette section présente les concepts et terminologies couvrant les principaux aspects relatifs au Cadre National d'Assurance Qualité des Statistiques Publiques (CNAQ/SP) du Niger, avant de le comparer aux autres cadres existants.

2.1. Concepts et terminologies

Accessibilité : elle couvre tout ce qui a trait à la mise à disposition des données statistiques à l'utilisateur. Elle repose ainsi sur des critères relatifs notamment : (i) au mode de diffusion des données ; (ii) aux informations supplémentaires à fournir aux utilisateurs (disponibilité des métadonnées) ; et (iii) à l'aide aux utilisateurs (disponibilité d'un calendrier des publications, existence d'un service d'accueil et d'assistance aux utilisateurs). En d'autres termes, l'accessibilité fait référence aux conditions physiques dans lesquelles les utilisateurs obtiennent les données : où aller, comment commander, délai de livraison, clarté de la tarification, commodité des conditions de commercialisation (copyright, etc.), disponibilité des données micro et macro, variété des formats (papier, fichiers, cédéroms, Internet, ...), etc. Le coût de l'information peut être un aspect important de l'accessibilité pour certains utilisateurs. En règle générale, le concept d'accessibilité va de pair avec celui de la clarté (voir plus bas).

Actualité : elle correspond à la durée qui s'écoule entre le point de référence (ou la fin de la période de référence) à laquelle l'information statistique se rapporte, et le moment où les utilisateurs peuvent en disposer. L'actualité de l'information statistique renvoie au délai entre sa disponibilité et l'événement ou le phénomène qu'elle décrit. Autrement dit, l'information statistique est diffusée en temps utile. En règle générale, le concept d'actualité va de pair avec celui de ponctualité (voir plus bas).

Assurance qualité : ensemble des activités préétablies et systématiques mises en œuvre en vue d'évaluer : (i) le Système Statistique National (SSN) ; (ii) l'environnement institutionnel ; (iii) les processus statistiques et (iv) les produits statistiques. En d'autres termes, l'assurance qualité retrace : (i) les objectifs et les résultats à atteindre en matière de qualité et (ii) les méthodes et les procédures employées pour les atteindre.

Clarté : elle fait référence à l'information qui accompagne les données, à savoir si les données sont fournies avec les métadonnées appropriées, s'il existe des illustrations telles que des

graphiques et/ou des cartes, si une information sur la qualité des données est également disponible (incluant notamment les limitations d'utilisation), ou encore si une assistance additionnelle est fournie par l'Institut National de Statistique.

Cohérence : c'est la mesure selon laquelle les données statistiques produites peuvent être rapprochées à d'autres informations statistiques dans un vaste cadre analytique. En règle générale, le concept de cohérence va de pair avec celui de comparabilité.

Comparabilité : elle renvoie à la possibilité d'utiliser conjointement des données connexes provenant de sources différentes. Elle s'appuie sur l'utilisation des concepts, classifications, terminologies et méthodes établis et reconnus au plan international.

Confidentialité : elle garantit la protection de la vie privée ou du secret des affaires des fournisseurs de données (ménages, entreprises, administrations et autres répondants) pour les informations qu'ils communiquent et de l'utilisation de celles-ci à des fins strictement statistiques.

Ethique : Ce sont les principes et les règles décrivant les pratiques ou comportements qui sont moralement acceptables à la société, à une organisation ou une administration à un temps donné.

Exactitude : elle renvoie à la mesure selon laquelle l'information décrit bien le phénomène qu'elle est censée mesurer. Elle repose sur le terme d'erreur dans les estimations statistiques et est décomposée en erreur systématique et en erreur aléatoire (variance). Elle peut aussi être définie par rapport aux sources principales d'erreurs susceptibles de conduire à des données imprécises (par exemple, couverture, échantillonnage, non-réponse, etc.). En règle générale, le concept d'exactitude va de pair avec celui de fiabilité.

Fiabilité : elle traduit la conformité de l'information statistique à la réalité qu'elle est censée décrire, tout en minimisant les erreurs types et en maximisant la rigueur scientifique.

Impartialité : elle renvoie à la production et à la diffusion des données statistiques dans le respect de l'indépendance scientifique et de manière objective, professionnelle et transparente, tout en mettant les utilisateurs sur un même pied d'égalité. Autrement dit, l'information statistique est accessible à tous les utilisateurs sans exception, au même moment, dès lors qu'elle arrive au stade de publication.

Métadonnées : ce sont des données qui définissent et décrivent d'autres données. En d'autres termes, les métadonnées renvoient à l'ensemble des informations, en général textuelles, permettant de comprendre le contexte dans lequel sont collectées, traitées et analysées les données statistiques, dans le but de produire l'information statistique (textes légaux et réglementaires, méthodes et concepts utilisés à tous les niveaux du traitement, définitions et nomenclatures, etc.). C'est également l'ensemble des renseignements (incluant les définitions, sources, méthodes de collecte, de traitement et d'interprétation des résultats) nécessaires à une bonne compréhension de l'information statistique.

Micro-données : elles renvoient aux données observées directement ou recueillies auprès d'une unité d'observation particulière (habituellement une personne, un ménage ou une famille). Ce sont les résultats immédiats d'observations de variables statistiques qui n'ont pas été traités au niveau statistique.

Normes : document ou tout support/repère qui définit des exigences, des spécifications, des lignes directrices ou des caractéristiques à utiliser systématiquement pour assurer l'aptitude à l'emploi d'un produit, d'un service ou d'un processus.

Objectivité : c'est un attribut confirmant que les autorités statistiques développent, produisent et diffusent des données statistiques de manière systématique, fiable et non biaisée.

Pertinence : elle garantit une production adéquate des données statistiques, tout en s'appuyant sur une évaluation régulière et une prise en compte effective des besoins des différents utilisateurs. En d'autres termes, la pertinence renvoie au degré de satisfaction des besoins, exprimés et potentiels, des utilisateurs. Elle se réfère à la fois au fait que toutes les statistiques nécessaires sont effectivement produites, et au fait que les concepts employés (définitions, nomenclatures, etc.) traduisent correctement les souhaits des utilisateurs.

Ponctualité : elle fait référence au décalage existant entre la date de publication des données et la date initialement prévue de diffusion, par exemple en référence aux dates annoncées dans un calendrier des publications officiel, ou aux dates fixées par réglementation ou par accord préalable entre producteurs et utilisateurs des données statistiques.

Statistiques officielles/publiques : c'est l'ensemble des informations statistiques produites, compilées, validées et diffusées par les services et organismes statistiques officiellement et légalement mandatés par les textes en vigueur.

Utilité : elle renvoie à la mesure selon laquelle les statistiques produites doivent répondre à des besoins exprimés et potentiels des utilisateurs, être établies dans les délais, avec une périodicité appropriée, être cohérentes, à la fois de façon interne et avec les autres données, et suivre des règles de révision bien définies.

2.2. Comparaison avec les cadres existants

Le tableau ci-dessous compare les dimensions du Cadre National d'Assurance Qualité des Statistiques Publiques (CNAQ/SP) du Niger avec les dimensions de la qualité "expressément" retenues par la Charte Africaine de la Statistique, le cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI (CEQD), le cadre d'assurance qualité de Statistics South Africa, le cadre d'assurance qualité de Statistique Canada ainsi que le code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

Tableau 1 : Comparaison du CNAQ/SP du Niger avec les cadres existants

Dimensions expressément retenues	Charte Africaine de la Statistique	Cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI	Cadre d'assurance qualité de Statistics South Africa	Cadre d'assurance qualité de Statistique Canada	Code de bonnes pratiques de la statistique européenne	Cadre National d'Assurance Qualité des Statistiques Publiques du Niger
Exactitude et fiabilité	X	X		X	X	X
Rigueur méthodologique		X	X		X	X
Intégrité		X	X			X
Utilité		X				X
Accessibilité	X	X	X	X	X	X
Actualité	X		X	X	X	X
Cohérence et comparabilité	X		X	X	X	X

Source : Charte Africaine de la Statistique, CEQD, Cadre d'assurance qualité de Statistics South Africa, Cadre d'assurance qualité de Statistique Canada et Code de bonnes pratiques de la statistique européenne ; construction des auteurs.

III. LIGNES DIRECTRICES DE LA GESTION DE LA QUALITE

Pour l'évaluation de la qualité des données statistiques produites par l'Institut National de la Statistique (INS) du Niger et les autres services et organismes producteurs de statistiques publiques, **quatre (4) principaux domaines** sont retenus, à savoir :

- la gestion du Système Statistique National (SSN) ;
- la gestion de l'environnement institutionnel ;
- la gestion des processus statistiques ; et,
- la gestion des produits statistiques.

3.1. Gérer le Système Statistique National (SSN)

La gestion du système statistique vise à :

- ☞ coordonner le Système Statistique National (SSN) ;
- ☞ gérer les relations avec les fournisseurs et les utilisateurs de données statistiques ;
- ☞ gérer les normes statistiques.

3.1.1. Coordonner le Système Statistique National (SSN)

Une bonne coordination du SSN est nécessaire pour l'amélioration régulière et le maintien de la qualité des statistiques officielles. Cette coordination doit principalement reposer sur les dispositions fondamentales ci-après :

- ☞ l'existence d'un cadre légal et/ou réglementaire organisant l'activité statistique et créant l'organisme exécutif central de coordination du Système Statistique National (SSN), à savoir l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- ☞ l'institutionnalisation d'une autorisation préalable (ou « visa statistique ») pour les opérations d'enquêtes et/ou de recensements statistiques ;
- ☞ l'existence de mécanismes efficaces de concertation entre les acteurs du SSN ;
- ☞ l'élaboration et la mise à jour régulière de manuels de concepts et de méthodologies ;
- ☞ l'existence et la mise à jour régulière d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) définissant les priorités nationales en matière de production statistique à moyen terme ; et,

☞ la vulgarisation de normes et standards internationaux en matière de production des statistiques officielles.

3.1.2. Gérer les relations avec les fournisseurs et les utilisateurs de données statistiques

Le Système Statistique National (SSN) doit entretenir de très bonnes relations avec les fournisseurs et les utilisateurs de données statistiques sur la base des orientations suivantes :

- ☞ la définition d'orientations nationales en matière de développement de la statistique par le Conseil National de la Statistique (CNS) ;
- ☞ l'existence et la mise en œuvre d'une politique de diffusion ;
- ☞ l'existence et la mise en œuvre d'une politique d'accès aux micro-données ;
- ☞ la tenue des rencontres périodiques entre producteurs, fournisseurs et utilisateurs des données statistiques ; et,
- ☞ la réalisation des enquêtes sur la satisfaction des besoins des utilisateurs de données statistiques.

3.1.3. Gérer les normes statistiques

La gestion des normes statistiques relève de la coordination d'un ensemble de concepts et méthodologies statistiques utilisées pour assurer un traitement uniforme des questions statistiques dans une opération de collecte. Cette gestion doit reposer principalement sur :

- ☞ l'application des normes statistiques ;
- ☞ la vulgarisation de ces normes ; et,
- ☞ l'internalisation de celles-ci par les utilisateurs et les producteurs des données.

3.2. Gérer l'environnement institutionnel

L'environnement institutionnel et organisationnel de l'activité statistique influence significativement l'efficacité et la crédibilité du Système Statistique National (SSN) en matière de production et de diffusion de statistiques officielles.

Cet environnement institutionnel couvre les principes ci-après, à savoir veiller :

- ☞ à l'indépendance professionnelle ;
- ☞ au mandat pour la collecte de données ;
- ☞ à l'adéquation des ressources ;

- ☞ à l'engagement sur la qualité ;
- ☞ à la confidentialité et la sécurité des données statistiques ; et,
- ☞ à l'impartialité et l'objectivité.

3.2.1. Veiller à l'indépendance professionnelle

L'indépendance professionnelle des acteurs du Système Statistique National (SSN) assure la crédibilité des statistiques officielles. Cette indépendance professionnelle s'appuie principalement sur les orientations ci-après :

- ☞ l'indépendance du Système Statistique National (SSN) par rapport à toute ingérence extérieure ou politique dans la production et la diffusion des statistiques officielles telle que spécifiée par la loi ;
- ☞ les programmes annuels et pluriannuels du SSN (à savoir la SNDS) doivent être publiés, et les rapports périodiques y relatifs régulièrement élaborés afin de décrire les progrès accomplis ;
- ☞ le système Statistique National (SSN) doit observer toutes les obligations légales, les principes, les normes et standards et les lignes directrices internationalement approuvés dans le cadre de la production, de la gestion et de la diffusion des statistiques officielles.

3.2.2. Veiller au mandat pour la collecte des données

L'INS et les Directions Sectorielles des Statistiques (DSS) ont un mandat légal clairement défini pour collecter, traiter, diffuser et archiver des données statistiques officielles relatives à l'ensemble des domaines de la vie de la nation. Les unités administratives, les entreprises, les ménages et les individus sont contraints par la loi à répondre aux enquêtes statistiques.

Le mandat pour la collecte des données repose sur le champ et les orientations ci-après :

- ☞ la production et la diffusion des statistiques officielles ;
- ☞ l'utilisation des dossiers et des fichiers administratifs à des fins statistiques par l'INS et les Directions Sectorielles des Statistiques (DSS) ;
- ☞ l'obligation de réponse aux enquêtes statistiques ;
- ☞ le respect de la confidentialité des données collectées.

3.2.3. Veiller à l'adéquation des ressources

Les ressources mises à disposition du Système Statistique National (SSN) dans le cadre de la mise en œuvre des opérations statistiques doivent être suffisantes, disponibles à temps, et utilisées de manière efficace et efficiente. Les principes relatifs à l'adéquation des ressources sont les suivants :

- ☞ l'INS et les Directions Sectorielles des Statistiques (DSS) doivent disposer des ressources humaines, financières et matérielles adéquates pour la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des statistiques officielles ;
- ☞ le rapport qualité-coût ;
- ☞ la satisfaction des besoins réels et potentiels des utilisateurs de données statistiques;
- ☞ l'emploi des agents compétents dans le processus de production statistique ; et,
- ☞ la planification intégrée des ressources.

3.2.4. Veiller à l'engagement sur la qualité

Les services et organismes producteurs de statistiques officielles doivent s'engager à fournir des données de qualité. L'assurance de la qualité des données produites et diffusées doit reposer sur les principes ci-après :

- ☞ l'évaluation régulière du Système Statistique National (SSN) ;
- ☞ la planification et l'évaluation de la qualité des processus de production de statistiques officielles ;
- ☞ l'évaluation régulière de la qualité des produits.

3.2.5. Veiller à la confidentialité et à la sécurité des données statistiques

Les informations privées sur les personnes individuelles (y compris les personnes morales), compilées dans le cadre de la production des statistiques officielles sont confidentielles, et ne doivent être utilisées qu'à des fins exclusivement statistiques. La confidentialité et la sécurité des données statistiques reposent sur les principes ci-après :

- ☞ les statistiques officielles ne doivent pas permettre d'identifier un individu ou une organisation, même par rapprochement avec d'autres sources d'informations ;
- ☞ l'application des textes législatifs et réglementaires ;

☞ l'information des répondants aux enquêtes et recensements statistiques sur les dispositions législatives et réglementaires et la façon dont la confidentialité est garantie.

3.2.6. Veiller à l'impartialité et à l'objectivité

Les statistiques officielles doivent être élaborées et publiées de manière impartiale et objective. Pour atteindre cet objectif, les principes suivants doivent être observés :

- ☞ la publication des données statistiques doit se faire de manière organisée et ordonnée, en conformité avec les normes et standards nationaux et internationaux ;
- ☞ la présentation des statistiques en toute impartialité et objectivité ;
- ☞ la notification au public, à l'avance, des changements de méthodes ou de classifications.

3.3. Gérer les processus statistiques

Les normes nationales et internationales, directives et bonnes pratiques doivent être pleinement respectées dans les procédures utilisées par l'Institut National Statistique (INS) et les Directions Sectorielles des Statistiques (DSS) pour collecter, traiter et diffuser les statistiques officielles. Les aspects pertinents portent principalement sur une méthodologie solide, des procédures statistiques adaptées, une charge raisonnable pour les enquêtés (en termes de temps et d'énergie) et un bon rapport coût-efficacité.

3.3.1. Veiller à l'utilisation de méthodologies solides

Les statistiques de bonne qualité relèvent d'une méthodologie solide nécessitant des procédures, des compétences et des outils adéquats. Les principes suivants doivent être observés pour assurer une méthodologie solide :

- ☞ le cadre méthodologique utilisé par le SSN doit être conforme aux normes et standards nationaux et internationaux ;
- ☞ des procédures sont mises en place pour assurer une utilisation cohérente des concepts, des définitions et nomenclatures au sein du SSN ;
- ☞ des procédures sont mises en place pour un bon usage des statistiques officielles ;
- ☞ des procédures donnant le droit aux services et organismes du Système Statistique National (SSN) de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques officielles, sont mises en place ;

- ☞ le répertoire des entreprises et la base de sondage des enquêtes sont régulièrement mis à jour ;
- ☞ un plan de formation et de perfectionnement du personnel du Système Statistique National (SSN) est adopté et mis en œuvre.

3.3.2. Gérer la charge pesant sur les répondants

La charge de réponse imposée aux fournisseurs des données statistiques (ménages, entreprises, etc.) doit être raisonnable. Elle doit de même être proportionnée aux besoins des utilisateurs. Les autorités statistiques doivent donc la surveiller, tout en fixant des objectifs pour sa réduction progressive. Cela doit reposer sur les principes ci-après :

- ☞ l'étendue et le détail des demandes de statistiques officielles doivent être limités à ce qui strictement nécessaire ;
- ☞ la charge de réponse doit être répartie aussi largement que possible entre les populations sondées, au moyen de techniques d'échantillonnage appropriées ;
- ☞ les informations recherchées auprès des entreprises doivent être aisément accessibles dans leurs comptes de gestion, et des moyens électroniques doivent être utilisés, lorsque cela est possible, afin de faciliter leur transmission ;
- ☞ les données de sources administratives seront mises à contribution, autant que possible, afin d'éviter la multiplication d'opérations statistiques onéreuses (enquêtes et recensement) ;
- ☞ la centralisation et le partage des données au sein du Système Statistique National (SSN) doivent être encouragés afin de limiter le nombre de nouvelles enquêtes à réaliser ;
- ☞ les activités liées à la collecte de données statistiques au sein du Système Statistique National (SSN) doivent être harmonisées et, si possible, des enquêtes conjointes doivent être menées dans le but de réduire la charge de réponse et les coûts des opérations.

3.3.3. Veiller au bon rapport coût/efficacité

Pour assurer le rapport coût/efficacité dans la gestion des processus statistiques, les principes suivants doivent être observés :

- ☞ des mesures législatives et réglementaires doivent être mises en place pour contrôler l'utilisation des ressources financières et matérielles allouées au SSN ;

- ☞ des études indépendantes doivent être périodiquement réalisées pour contrôler l'utilisation et établir la traçabilité des ressources allouées au SSN ;
- ☞ les technologies de l'information et de communication sont utilisées de façon optimale dans la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques ;
- ☞ l'exploitation à des fins statistiques des dossiers et fichiers administratifs est améliorée afin de limiter le recours à des enquêtes directes souvent coûteuses ;
- ☞ des solutions normalisées améliorant l'efficacité et l'efficience des opérations statistiques sont encouragées et mises en place par les services en charge des statistiques officielles.

3.4. Gérer les produits statistiques

La production et la diffusion des statistiques officielles doivent correspondre aux besoins des utilisateurs. Les principaux aspects de la gestion des produits statistiques sont relatifs à la pertinence, l'exactitude, la fiabilité, l'actualité, la ponctualité, la cohérence, la comparabilité (entre les régions/provinces et les pays), la clarté et la facilité d'accès pour les utilisateurs.

3.4.1. Veiller à la pertinence

La pertinence des statistiques officielles repose sur les principes suivants :

- ☞ la mise en place des procédures et de cadres formels pour consulter les utilisateurs, vérifier la pertinence et l'utilité des statistiques existantes au regard de leurs besoins actuels, ainsi que pour examiner leurs besoins nouveaux et leurs priorités ;
- ☞ les besoins prioritaires des utilisateurs de statistiques officielles sont pris en compte et se reflètent dans les programmes annuels de travail des services et organismes du SSN ;
- ☞ l'organisation périodique des enquêtes de satisfaction des besoins des utilisateurs de données statistiques.

3.4.2. Veiller à l'exactitude et à la fiabilité

Les statistiques officielles doivent refléter la réalité de manière exacte et fiable. L'exactitude et la fiabilité couvrent principalement les aspects ci-après :

- ☞ l'évaluation et la validation régulières des données de base, des résultats intermédiaires et des produits statistiques par les instances habilitées du SSN ;

- ☞ la mesure et la documentation systématique des erreurs d'échantillonnage et de celles non dues à l'échantillonnage ;
- ☞ l'amélioration régulière des processus statistiques.

3.4.3. Veiller à l'actualité et à la ponctualité

Les statistiques officielles doivent être diffusées en temps utile et aux moments prévus. Les principes encadrant l'actualité et la ponctualité sont les suivants :

- ☞ le degré de l'actualité doit répondre aux normes nationales et internationales en matière de diffusion ;
- ☞ un calendrier de diffusion des statistiques officielles produites par le SSN est porté à la connaissance du public en début de chaque année ;
- ☞ la périodicité des statistiques officielles doit prendre en compte les besoins des utilisateurs autant que possible ;
- ☞ le non respect du calendrier de diffusion doit être annoncé à l'avance, expliqué, et une nouvelle série de dates de parution doit être fixée ;
- ☞ les résultats préliminaires d'une opération statistique peuvent être diffusés lorsque cela est jugé utile, pour autant que leur exactitude soit globalement acceptable.

3.4.4. Veiller à la cohérence et à la comparabilité

Les statistiques officielles doivent présenter une cohérence interne et temporelle afin de permettre la comparaison entre régions/provinces et pays. À cet égard, les principes suivants doivent être observés :

- ☞ les statistiques officielles présentent une cohérence interne (par exemple les égalités arithmétiques et comptables sont exactes) ;
- ☞ les statistiques officielles doivent permettre la comparaison sur une période raisonnable ;
- ☞ les statistiques officielles sont élaborées sur la base de normes communes en ce qui concerne la couverture, les définitions, les unités et les nomenclatures dans les différentes enquêtes et autres sources ;
- ☞ les statistiques provenant de différentes enquêtes et autres sources sont comparables et conciliables ;

- ☞ la comparabilité transnationale des données est assurée grâce à l'utilisation des définitions des concepts, des normes et des méthodologies de calcul harmonisés.

2.4.5. Veiller à l'accessibilité et à la clarté

Les statistiques officielles doivent être présentées sous une forme claire et compréhensible. Elles doivent également être diffusées d'une manière pratique et adaptée, disponibles et accessibles à tous les utilisateurs au même moment et dans les mêmes conditions. L'accessibilité et la clarté doivent obéir aux principes ci-après :

- ☞ la présentation des statistiques sous un sous format approprié, qui facilite un accès universel, une interprétation correcte et des comparaisons utiles ;
- ☞ l'archivage des statistiques et des métadonnées ;
- ☞ le recours aux technologies de l'information et de la communication modernes par les services de diffusion, et le cas échéant, la forme imprimée traditionnelle ;
- ☞ les analyses spécifiques et autres travaux sur demande sont réalisés lorsque cela est possible, et le public en est informé ;
- ☞ l'accès aux micro-données à des fins de recherche doit être autorisé et soumis à des règles ou des protocoles spécifiques ;
- ☞ les utilisateurs sont tenus informés des méthodologies relatives aux processus statistiques ainsi que de l'utilisation des dossiers et fichiers administratifs à des fins statistiques ;
- ☞ les utilisateurs sont tenus informés de la qualité des produits statistiques, conformément aux critères d'évaluation de la qualité des statistiques officielles.

IV.EVALUATION DE LA QUALITE ET COMMUNICATION DES RESULTATS

4.1. Evaluation de la qualité des produits et des processus statistiques

Le Cadre National d'Assurance Qualité des Statistiques Publiques (CNAQ/SP) du Niger s'est inspiré des principales dimensions de la qualité consacrées par la Charte Africaine de la Statistique, le cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) du FMI, le cadre d'assurance qualité de Statistics South Africa, le cadre d'assurance qualité de Statistique Canada ainsi que le code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du CNAQ/SP du Niger, l'évaluation de la qualité des processus et des produits statistiques s'appuie sur les **huit (8) dimensions principales** ci-après, à savoir :

1. les conditions préalables de la qualité ;
2. l'exactitude et la fiabilité ;
3. la rigueur méthodologique ;
4. l'intégrité ;
5. l'utilité ;
6. l'accessibilité ;
7. l'actualité ;
8. la cohérence et la comparabilité.

4.1.1. Conditions préalables de la qualité

Description

Les conditions préalables de la qualité se rapportent aux paramètres institutionnels essentiels à la qualité des données. C'est ainsi qu'elles intègrent le cadre juridique et institutionnel ainsi que la disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières pour les travaux statistiques. Ces conditions préalables relèvent également de la pertinence de l'information statistique par rapport au domaine couvert.

Principales composantes

Les principales composantes relatives aux conditions préalables de la qualité sont les suivantes :

- ☞ le cadre juridique et institutionnel devant être favorable à l'établissement des statistiques ;
- ☞ les ressources humaines, matérielles et financières sensées être à la mesure des besoins des programmes statistiques ;
- ☞ la pertinence liée à la disponibilité de l'information statistique exacte et opportune pour les besoins changeants ;
- ☞ les autres aspects de la gestion de la qualité par rapport à l'environnement du travail statistique.

Indicateurs, énoncés spécifiques et critères d'évaluation

Composantes	Indicateurs	Énoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	Qualité acceptable	Qualité problématique	Mauvaise qualité
Cadre juridique et institutionnel favorable à l'établissement des statistiques	1.2. La coordination entre les organismes chargés de produire les données est adéquate.	1.2.1. Les textes législatifs et réglementaires définissent clairement le rôle des différents acteurs.	Les textes définissent clairement le rôle des différents acteurs.	Les textes définissent implicitement le rôle des différents acteurs.	Inexistence de textes mais existence d'arrangement informel	Ni textes ni arrangement informel
	1.3. L'obligation de réponse est régie par la loi	1.3.1. Une loi statistique existe et exige l'obligation de répondre sous peine de sanction	L'obligation de réponse est explicitement exigée par une loi	L'obligation de réponse est implicitement exigée par une loi	NC	Inexistence d'une loi sur l'obligation de réponse

Composantes	Indicateurs	Enoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	Qualité acceptable	Qualité problématique	Mauvaise qualité
	1.4. Le secret statistique est régi par une loi.	1.4.1. Une loi statistique existe et garantit la confidentialité des informations recueillies.	La confidentialité des informations recueillies est explicitement garantie par une loi	La confidentialité des informations recueillies est implicitement garantie par une loi	NC	Inexistence d'une loi sur la confidentialité des informations recueillies
		1.4.2. Une loi statistique existe et garantit le secret statistique sous peine de sanctions.	Le secret statistique est explicitement garanti par une loi	Le secret statistique est implicitement garanti par une loi	NC	Inexistence d'une loi
Ressources humaines, matérielles et financières à la mesure des besoins des programmes statistiques	1.5. Les effectifs ainsi que les moyens matériels et financiers sont à la mesure des besoins exprimés par le SSN.	1.5.1. Un plan de gestion de la carrière du personnel de l'INS est élaboré et mis en place.	Un plan formel de gestion de la carrière du personnel de l'INS est mis en œuvre	Inexistence de plan de gestion de la carrière du personnel de l'INS mais existence d'arrangement informel	Existence d'un plan de formation et de perfectionnement non appliqué	Ni plan de gestion de la carrière ni arrangement informel
		1.5.2. Un plan de formation et de perfectionnement du personnel du SSN est mis en place.	Un plan formel de formation et de perfectionnement du personnel du SSN est mis en œuvre	Inexistence de plan de formation et de perfectionnement du personnel du SSN mais existence d'arrangement informel	Existence d'un plan de formation et de perfectionnement non appliqué	Ni plan de formation ni arrangement informel
		1.5.3. Un Fonds National de Développement de la Statistique est mis en place.	Les ressources allouées au développement de la statistique sont adéquates	Les ressources allouées au développement de la statistique ne sont pas adéquates	NC	Les ressources allouées au développement de la statistique ne sont ni adéquates ni utilisées efficacement
		1.5.4. Les organismes et services du SSN sont dotés en ressources humaines adéquates	Les personnels affectés au aux structures du SSN répondent à leurs besoins	Le personnel affecté au aux structures du SSN est insuffisant		Inexistence du personnel
		1.5.5. Les organismes et services du SSN sont dotés en ressources matérielles adéquates	Les ressources matérielles mise à la disposition du SSN sont adéquates			

Composantes	Indicateurs	Enoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	Qualité acceptable	Qualité problématique	Mauvaise qualité
	1.6. Des mesures relatives à l'utilisation efficace des ressources sont mises en place.	1.6.1. Une gestion rationnelle des ressources financière et matérielles est observée	Un manuel de procédures administratives, financières et comptables est mis en œuvre	Inexistence de manuel de procédures administratives, financières et comptables mais utilisation de règles reconnues en matière de bonne gestion des ressources	Les sessions du CNS ne sont pas tenues mais existence d'un cadre non formel de suivi-évaluation du programme statistique	Ni manuel de procédures administratives, financières et comptables ni utilisation de règles reconnues en matière de bonne gestion des ressources
		1.6.2. Une gestion rationnelle des ressources humaine est observée	Un manuel de gestion des ressources humaines existe et mis en œuvre	Inexistence de manuel de gestion des ressources humaines mais utilisation de règles reconnues en la matière	NC	Ni manuel de de gestion des ressources ni utilisation de règles reconnues en la matière
Disponibilité de l'information statistique exacte et opportune pour les besoins changeants	1.7. Un suivi régulier de la pertinence et de l'utilité pratique des statistiques existantes est effectué.	1.7.1. Des rencontres périodiques entre les producteurs et les utilisateurs des données sont régulièrement tenues.	Les rencontres périodiques entre les producteurs et les utilisateurs des données sont tenues à une régularité précise	Les rencontres périodiques entre les producteurs et les utilisateurs des données sont tenues mais la régularité n'est pas respectée	Existence d'un cadre non formel de relation entre producteurs et utilisateurs des données	Pas de rencontre entre producteurs et utilisateurs des données
		1.7.2. Un mécanisme de recherche de la satisfaction des utilisateurs est mis en place	Existence d'une enquête régulière de satisfaction des utilisateurs	Existence d'une enquête irrégulière de satisfaction des utilisateurs	NC	Inexistence d'une enquête
Autres aspects de la gestion de la qualité par rapport à l'environnement du travail statistique	1.8. Un dispositif d'évaluation de la qualité est mis en place.	1.8.1. Un comité d'évaluation de la qualité des données est mis en place et fonctionnel.	Les textes définissent clairement le rôle, les attributions et le fonctionnement du comité d'évaluation de la qualité des données	Les textes définissent implicitement le rôle, les attributions et le fonctionnement du comité d'évaluation de la qualité des données	Inexistence des textes mais existence d'arrangement informel	Ni textes ni arrangement informel
	1.9. Un dispositif de suivi-évaluation du programme statistique est mis en place.	1.9.1. une structure chargée du suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du programme statistique existe et est fonctionnelle	Les textes définissent clairement le rôle, les attributions et le fonctionnement de la structure	Les textes définissent implicitement le rôle, les attributions et le fonctionnement	Inexistence des textes mais existence d'arrangement informel	Ni textes ni arrangement informel

Composantes	Indicateurs	Enoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	Qualité acceptable	Qualité problématique	Mauvaise qualité
				de la structure		

4.1.2. L'exactitude et la fiabilité

Description

L'exactitude et la fiabilité reposent sur le principe selon lequel les données statistiques doivent refléter les réalités des faits auxquels elles se rapportent. A cet effet, elles intègrent les données de base, la vérification de celles-ci ainsi que les techniques statistiques utilisées auxquelles s'ajoutent l'évaluation et la validation des données intermédiaires. Elles intègrent aussi les études de révision.

Principales composantes

Les principales composantes de l'exactitude et de la fiabilité sont les suivantes :

- ☞ les données de base devant être appropriées pour la production des statistiques;
- ☞ la vérification des données de base nécessitant une évaluation régulière ;
- ☞ les techniques statistiques employées qui doivent obéir à des procédures statistiques saines ;
- ☞ l'évaluation et la validation des données intermédiaires et des produits statistiques ;
- ☞ les études de révision relevant d'un suivi et une exploitation des informations fournies.

Eléments et indicateurs d'évaluation

Composantes	Indicateurs	Enoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	Qualité acceptable	Qualité problématique	Mauvaise qualité
Données de base appropriées pour la production des statistiques	2.1. Les données de base sont recueillies dans le cadre de programmes tenant compte des réalités du Niger.	2.1.1. Les programmes de collecte des données servant à l'établissement des statistiques officielles sont appropriés.	Un programme statistique national annuel (validé par le CNS) existe	Un programme statistique national annuel (non validé par le CNS) existe	NC	Ni programme statistique national annuel ni cadre formel de collecte de données

Composantes	Indicateurs	Enoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	Qualité acceptable	Qualité problématique	Mauvaise qualité
		2.1.2. Le calendrier de collecte des données est régulier et respecté.	Le calendrier de collecte est respecté selon une régularité précise	Inexistence d'un calendrier formel de collecte mais données collectées à des échéances régulières	NC	Ni calendrier de collecte ni collecte des données à des échéances régulières
Données de base appropriées pour la production des statistiques	2.2. Les données de base sont raisonnablement conformes aux normes et standard nationaux et internationaux.	2.2.1. Les données de base relèvent des critères de définition, de champ d'application, de classification et d'évaluation adoptés par le Système Statistique National.	Un manuel de concepts et définitions existe et régulièrement mis à jour	Un manuel de concepts et définitions existe mais la mise à jour n'obéit pas à une certaine régularité	NC	Inexistence de manuel de concepts et définitions
		2.2.2. Les données de base sont suffisamment proches des bonnes pratiques reconnues au plan international pour l'établissement des statistiques officielles.	Les concepts et définitions satisfont aux bonnes pratiques reconnues au plan international pour l'établissement des statistiques officielles. Les écarts éventuels sont justifiés et suffisamment documentés	Les concepts et définitions satisfont aux bonnes pratiques reconnues au plan international pour l'établissement des statistiques officielles. Les écarts éventuels sont justifiés mais pas suffisamment documentés	Les concepts et définitions satisfont aux bonnes pratiques reconnues au plan international pour l'établissement des statistiques officielles. Les écarts éventuels ne sont ni justifiés ni suffisamment documentés	Les concepts et définitions ne satisfont pas aux bonnes pratiques reconnues au plan international pour l'établissement des statistiques officielles. Les écarts éventuels ne sont ni justifiés ni documentés
Données de base appropriées pour la production des statistiques	2.3. Les données de base sont obtenues à temps.	2.3.1. Un suivi régulier des calendriers de collecte des données permet d'obtenir celles-ci en temps voulu.	Un calendrier de collecte des données est bien suivi	NC	NC	Pas de suivi du calendrier de collecte des données
Données de base appropriées pour	2.4. Les données de base sont	2.4.1. L'exactitude des données d'enquêtes est vérifiée à intervalles	Les erreurs d'échantillonnage	15%<CV<25%	25%<CV<33%	CV>33%

Composantes	Indicateurs	Enoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	Qualité acceptable	Qualité problématique	Mauvaise qualité
la production des statistiques	régulièrement évaluées.	réguliers.	se situent dans les normes acceptables : CV<15% et B²(T_n)=0 où CV représente le coefficient de variation et B ² (T _n) le carré du biais de l'estimateur T _n .	où CV représente le coefficient de variation et B ² (T _n) le carré du biais de l'estimateur T _n .	où CV représente le coefficient de variation.	où CV représente le coefficient de variation.
		2.4.2. L'exactitude des données d'autres sources secondaires est vérifiée à intervalle réguliers.	Les sources de données sont accompagnées de rapports qualité	NC	NC	Les sources de données ne disposent pas de rapports qualité
Techniques statistiques employées	2.5. L'établissement des statistiques officielles s'appuie sur des techniques scientifiques et/ou saines pour traiter les données de base.	2.5.1. La procédure de traitement des données est correcte et de bonne qualité.	La procédure de traitement des données (correction des non-réponses, procédures automatisées de contrôle de cohérence, etc.) est documentée	NC	NC	La procédure de traitement des données n'est pas documentée
Evaluation et validation des données intermédiaires et des produits statistiques	2.6. Les résultats intermédiaires sont validés au regard d'autres informations	2.7.1. Les résultats intermédiaires sont vérifiés à l'aide d'autres sources.	Les résultats intermédiaires sont évalués avec des sources comparables. Les incohérences éventuelles sont réconciliées	Les producteurs des données prouvent la cohérence des résultats intermédiaires.	NC	Les producteurs des données ne prouvent pas la cohérence des résultats intermédiaires

Composantes	Indicateurs	Enoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	Qualité acceptable	Qualité problématique	Mauvaise qualité
Evaluation et validation des données intermédiaires et des produits statistiques	2.7. Les discordances statistiques dans les données intermédiaires sont évaluées et analysées avec rigueur	2.8.1. Les variations atypiques des statistiques découlant d'éventuels problèmes des données sont rigoureusement examinées et communiquées aux utilisateurs.	Les producteurs des données communiquent les variations atypiques des statistiques relevant d'éventuels problèmes de données	NC	NC	Les producteurs des données ne communiquent pas les variations atypiques des statistiques relevant d'éventuels problèmes de données
études de révision	2.8. Les discordances statistiques et autres indices de problèmes potentiels dans les produits statistiques sont analysés avec rigueur.	2.8.1. Les discordances statistiques font l'objet d'un suivi.	Les discordances statistiques sont communiquées	NC	NC	Les discordances statistiques ne sont pas communiquées
		2.8.2. Les produits statistiques font l'objet d'une vérification horizontale et verticale afin de réduire les discordances.	Existence d'un système de contrôle de la qualité des données statistiques	NC	NC	Inexistence d'un système de contrôle de la qualité des données statistiques

4.1.3. La rigueur méthodologique

Description

La rigueur méthodologique se rapporte au principe selon lequel la production des données statistiques doit relever d'une base méthodologique rigoureuse. Elle renvoie principalement à l'application des normes, principes et bonnes pratiques acceptés sur le plan national et international.

Principales composantes

Les principales composantes de la rigueur méthodologique sont les suivantes :

- ☞ les concepts et définitions devant être en conformité avec les cadres acceptés au niveau national et international ;
- ☞ le champ d'application sensé être en conformité avec les normes, principes et bonnes pratiques internationalement acceptés ;
- ☞ la classification qui doit être conforme avec les normes, principes et bonnes pratiques internationalement acceptés ;
- ☞ la base d'enregistrement pour laquelle les flux et les stocks doivent être évalués et comptabilisés conformément aux normes, principes et bonnes pratiques acceptés au niveau international.

Indicateurs, énoncés spécifiques et critères d'évaluation

Composantes	Indicateurs	Enoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	Qualité acceptable	Qualité problématique	Mauvaise qualité
Concepts et définitions en conformité avec les cadres acceptés au niveau national et international	3.1. La conformité des concepts et définitions avec les normes, principes et bonnes pratiques internationalement acceptés est respectée.	3.1.1. Les concepts et définitions utilisés dans le cadre d'établissement des statistiques officielles sont conformes aux manuels élaborés sur le plan international et national.	L'établissement des statistiques officielles est conforme aux manuels élaborés sur le plan	NC	NC	L'établissement des statistiques officielles n'est pas conforme aux manuels élaborés sur le plan international

Composantes	Indicateurs	Enoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	Qualité acceptable	Qualité problématique	Mauvaise qualité
			international et national.			et national.
Champ d'application en conformité avec les normes, principes et bonnes pratiques internationalement acceptés	3.2. Le champ d'application est conforme aux normes, principes et bonnes pratiques internationalement acceptés.	3.2.1. Les différences de couverture entre certains indicateurs statistiques sont clairement définies.	Les défauts de couverture de certains indicateurs sont justifiés en référence aux normes, principes et bonnes pratiques internationalement acceptés	NC	NC	Les défauts de couvertures de certains indicateurs ne sont pas justifiés en référence aux normes, principes et bonnes pratiques internationalement acceptés
Classification conforme avec les normes, principes et bonnes pratiques internationalement acceptés	3.3. La classification est conforme aux normes, principes et bonnes pratiques acceptés au niveau international.	3.3.1. Les systèmes de classification sont conformes aux normes, principes et bonnes pratiques acceptés au niveau international.	La classification satisfait aux normes, principes et bonnes pratiques acceptés au niveau international.	NC	NC	La classification ne satisfait pas aux normes, principes et bonnes pratiques acceptés au niveau international.
Base d'enregistrement pour laquelle les flux et les stocks doivent être évalués et comptabilisés conformément aux normes, principes et bonnes pratiques acceptés au niveau international	3.4. Les flux et les stocks sont évalués aux prix du marché.	3.4.1. Les critères d'évaluation des flux et des stocks sont conformes au principe d'évaluation au prix du marché.	Les critères d'évaluation des flux et des stocks satisfont au principe d'évaluation au prix du marché	NC	NC	Les critères d'évaluation des flux et des stocks ne satisfont pas au principe d'évaluation au prix du marché
	3.5. L'enregistrement est comptabilisé sur la base des droits constatés.	3.5.1. L'enregistrement des opérations est conforme au principe de la comptabilisation sur la base des droits constatés	L'enregistrement des opérations comptables satisfait au principe de comptabilisation sur la base des	NC	NC	L'enregistrement des opérations comptables ne satisfait pas au principe de comptabilisation sur

Composantes	Indicateurs	Enoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	Qualité acceptable	Qualité problématique	Mauvaise qualité
			droits constatés			la base des droits constatés
	3.6. Les procédures d'enregistrement sur base brute/nette sont généralement conformes aux normes, principes et bonnes pratiques acceptés au plan international.	3.6.1. Les procédures d'enregistrement sur base brute/nette sont conformes aux critères internationalement ou nationalement définis.	Les procédures d'enregistrement sur base brute/nette satisfont aux critères internationalement ou nationalement définis	NC	NC	Les procédures d'enregistrement sur base brute/nette ne satisfont pas aux critères internationalement ou nationalement définis

4.1.4. L'intégrité

Description

L'intégrité relève du respect du principe d'objectivité dans le cadre de la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques officielles. Elle renvoie aux dispositions institutionnelles garantissant le professionnalisme dans les pratiques et politiques d'établissement des statistiques officielles.

Principales composantes

Les principales composantes de l'intégrité sont les suivantes :

- ☞ **le professionnalisme** qui doit être le principe fondamental des politiques et pratiques statistiques ;
- ☞ **la transparence** qui doit être observée dans l'élaboration des statistiques officielles ;
- ☞ **les normes déontologiques** qui doivent être respectées en matière de politiques et pratiques statistiques.

Indicateurs, énoncés spécifiques et critères d'évaluation

Composantes	Indicateurs	Énoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	bonne qualité	Qualité acceptable	Qualité problématique
Professionnalisme	4.1. Les statistiques sont établies de manière impartiale	4.1.1. Les dispositions régissant l'établissement des statistiques sont conformes aux principes d'indépendance professionnelle	Un cadre légal ou réglementaire garantit explicitement l'indépendance professionnelle	Un cadre légal ou réglementaire garantit Implicitement l'indépendance professionnelle	Inexistence de textes mais existence d'arrangement informel	Ni textes ni arrangement informel
		4.1.2. Le SSN s'emploie à promouvoir le professionnalisme	Le professionnalisme est promu	NC	NC	Le professionnalisme n'est pas promu.
	4.2. Le choix des sources, des techniques statistiques et les	4.2.1. Les décisions relatives à la diffusion sont fondées exclusivement	Les décisions de diffusion des données sont prises sur la base des considérations	NC	NC	Les décisions de diffusion des données ne sont pas prises sur la

Composantes	Indicateurs	Enoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	bonne	Qualité acceptable	Qualité problématique
	décisions prises en matière de diffusion sont fondées exclusivement sur des considérations statistiques.	sur des considérations statistiques.	statistiques.			base des considérations statistiques.
		4.2.2. Le choix des sources de données et des techniques statistiques se fonde exclusivement sur des considérations statistiques.	Les sources de données et les techniques statistiques sont basées sur des considérations statistiques	NC	NC	Les sources de données et les techniques statistiques ne sont pas basées sur des considérations statistiques
	4.3. L'organisme statistique compétent est habilité à formuler des observations en cas d'interprétation erronée ou d'utilisation abusive des statistiques.	4.3.1. Les dispositions législatives ou réglementaires autorisent la structure compétente à fait part de ses commentaires en cas d'interprétation erronée ou d'utilisation abusive des statistiques.	Le public est suffisamment édifié en cas d'interprétation erronée ou d'utilisation abusive des statistiques	NC	NC	Le public n'est pas édifié en cas d'interprétation erronée ou d'utilisation abusive des statistiques
Transparence	4.4. Les dispositions régissant la collecte, le traitement et la diffusion des données sont diffusées au public.	4.4.1. Le public a accès à l'information relative aux conditions régissant la confidentialité ainsi que les autres dispositions fondamentales.	L'accès à l'information relative aux conditions régissant la confidentialité ainsi que les autres dispositions fondamentales est ouvert au public	NC	NC	L'accès à l'information relative aux conditions régissant la confidentialité ainsi que les autres dispositions fondamentales n'est pas ouvert au public
	4.5. L'accès des agents de l'Etat aux données avant leur diffusion est communiqué au public	4.5.1. Le public est informé que les agents de l'Etat ont accès aux données avant leur diffusion.	L'accès aux données avant leur publication par les agents de l'Etat est communiqué au public	NC	NC	L'accès aux données avant leur publication par les agents de l'Etat n'est pas communiqué au public
	4.6. Les produits des organismes et des services statistiques sont clairement identifiés	4.6.1. Les principales publications statistiques relevant de la responsabilité du SSN sont clairement inventoriées, identifiées et communiquées au public.	Les produits relevant de la responsabilité du SSN sont communiqués au public	NC	NC	Les produits relevant de la responsabilité du SSN ne sont pas communiqués au public
	4.7. Les changements majeurs de méthodologie, de données de base et de techniques statistiques font l'objet d'une	4.7.1. Les utilisateurs sont informés à l'avance des changements majeurs de méthodologie, de données de base et de techniques statistiques.	Les changements majeurs de méthodologie, de données de base et de techniques statistiques sont préalablement communiqués aux	NC	NC	Les changements majeurs de méthodologie, de données de base et de techniques statistiques ne sont pas communiqués

Composantes	Indicateurs	Enoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	bonne qualité acceptable	Qualité problématique	Mauvaise qualité
	communication préalable.		utilisateurs			aux utilisateurs
Normes déontologiques	4.8. Les normes déontologiques existent et sont connues du personnel des organismes et services statistiques.	4.8.1. Les normes déontologiques sont clairement définies.	Un cadre légal ou réglementaire définit explicitement le code déontologique	Un cadre légal ou réglementaire définit implicitement le code déontologique	Inexistence d'un cadre réglementaire mais existence d'arrangement informel	Ni textes ni arrangement informel
		4.8.2. Le personnel des organismes et services statistiques est sensibilisé aux normes déontologiques.	Le personnel internalise les normes déontologiques	NC	NC	Le personnel n'a aucune connaissance des normes déontologiques

4.1.5. L'utilité

Description

Cette dimension relève du principe selon lequel les statistiques produites doivent répondre aux besoins, être établies dans les délais, avec une périodicité appropriée, être cohérentes, à la fois de façon interne et avec les autres données, et suivre des règles de révision bien définies.

Principales composantes

Les principales composantes de l'utilité sont les suivantes :

- ☞ les données produites qui doivent répondre aux besoins des utilisateurs ;
- ☞ la périodicité et les délais de diffusion qui doivent obéir aux normes de diffusion acceptées au plan international ;
- ☞ la cohérence des statistiques doit être observée relativement au même ensemble de données, au temps et à d'autres ensembles de données les politiques et les pratiques de révision régulière des données doivent être observées. .

Indicateurs, énoncés spécifiques et critères d'évaluation

Composantes	Indicateurs	Énoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	Qualité acceptable	Qualité problématique	Mauvaise qualité
Données produites répondant aux besoins des utilisateurs	5.1. La périodicité obéit aux normes de diffusion.	5.1.1. La périodicité des statistiques est conforme aux normes et standards de diffusion des données	La périodicité des statistiques est respectée conformément aux normes et standards de diffusion des données	NC	NC	La périodicité des statistiques n'est pas respectée conformément aux normes et standards de diffusion des données
Périodicité et délais de diffusion obéissant aux normes de	5.2. Les délais de diffusion obéissent aux normes de diffusion	5.2.1. Les délais de diffusion des statistiques sont conformes aux normes de diffusion des données	Les délais de diffusion sont respectés conformément aux normes de diffusion des données	NC	NC	Les délais de diffusion ne sont pas respectés conformément aux normes de diffusion des données

Composantes	Indicateurs	Enoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	Qualité acceptable	Qualité problématique	Mauvaise qualité
diffusion acceptées au plan international						
Cohérence des statistiques	5.3. Les statistiques sont concordantes ou peuvent être rapprochées dans un intervalle de temps raisonnable	5.3.1. Les statistiques fournies obéissent à une cohérence interne	Les producteurs de données vérifient à intervalles réguliers la cohérence interne des statistiques fournies.	Les producteurs de données vérifient la cohérence interne des statistiques fournies mais à intervalles non réguliers.	NC	Les producteurs de données ne vérifient pas la cohérence interne des statistiques fournies.
	5.4. Les statistiques sont cohérentes ou peuvent être rapprochées de celles qui proviennent d'autres données de base	5.4.1. Les statistiques fournies obéissent à une cohérence externe	Les producteurs de données vérifient à intervalles réguliers la cohérence externe des statistiques fournies.	Les producteurs de données vérifient la cohérence externe des statistiques fournies mais à intervalles non réguliers.	NC	Les producteurs de données ne vérifient pas la cohérence externe des statistiques fournies.
	5.5. Les révisions s'effectuent selon un calendrier établi et transparent	5.5.1. Les pratiques de révision se font selon une séquence prévisible dont les utilisateurs de statistiques sont informés	Existence d'un calendrier de révision dont les utilisateurs en ont connaissance	Existence d'un calendrier de révision mais seulement une partie des utilisateurs en a connaissance	Existence d'un calendrier de révision non rendu public	Inexistence de calendrier de révision
	5.6. Les statistiques préliminaires ou révisées sont clairement identifiées comme telles	5.6.1. Les utilisateurs sont informés que les données sont préliminaires	les données préliminaires sont communiquées aux utilisateurs	NC	NC	Les données préliminaires ne sont pas communiquées aux utilisateurs
		5.6.2. Les utilisateurs sont informés que les données sont révisées	Les données révisées sont communiquées aux utilisateurs	NC	NC	Les données révisées ne sont pas communiquées aux utilisateurs
	5.7. Les études et analyses de révision sont diffusées au public	5.7.1. Les utilisateurs sont informés des études de révision des statistiques	les études de révisions sont communiquées aux utilisateurs	NC	NC	les études de révisions ne sont pas communiquées aux utilisateurs
		5.7.2. Les utilisateurs sont informés des résultats de révision des statistiques	Les résultats de révisions sont communiqués aux utilisateurs	NC	NC	Les résultats de révisions ne sont pas communiqués aux utilisateurs

4.1.6. L'accessibilité

Description

L'accessibilité intègre la nécessité dans la présentation, de manière claire et intelligible, des données et métadonnées. Ces dernières doivent également être disponibles sur une base impartiale incorporant la pertinence et la mise à jour des métadonnées.

Principales composantes

Les principales composantes de l'accessibilité sont les suivantes :

- ☞ La présentation des données statistiques qui doit être claire et compréhensible ;
- ☞ La disponibilité des métadonnées qui doivent être à jour et pertinentes ;
- ☞ Un service d'assistance aux utilisateurs qui doit être prompt et compétent.

Indicateurs, énoncés spécifiques et critères d'évaluation

Composantes	Indicateurs	Énoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	Qualité acceptable	Qualité problématique	Mauvaise qualité
Présentation des données statistiques claire et compréhensible	6.1. Les statistiques sont présentées de manière à faciliter leur interprétation et à permettre des comparaisons significatives.	6.1.1. La présentation des statistiques répond aux besoins des utilisateurs.	La présentation des statistiques facilite la compréhension des utilisateurs	NC	NC	Les besoins des utilisateurs ne sont pas pris en compte dans la présentation des statistiques La présentation des statistiques ne facilite pas la compréhension des utilisateurs
	6.2. Les moyens et supports de diffusion sont adéquats	6.2.1. Les moyens de diffusion sont à la portée des utilisateurs.	Existence de plusieurs supports de diffusions de données	NC	Existence d'un seul support de diffusion de données	L'inexistence de support de diffusion de données
	6.3. Les statistiques sont diffusées	6.3.1. Un calendrier annonce à l'avance les	Les statistiques sont	Les statistiques sont	NC	Les statistiques sont

Composantes	Indicateurs	Enoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	Qualité acceptable	Qualité problématique	Mauvaise qualité
	selon un calendrier annoncé à l'avance.	dates de diffusion.	diffusées dans le respect du calendrier préétabli	diffusées dans un délai relativement raisonnable par rapport au calendrier préétabli		diffusées dans un délai non raisonnable par rapport au calendrier préétabli
	6.4. Les statistiques sont mises à la disposition de tous les utilisateurs au même moment.	6.4.1. Le public est informé de la publication des statistiques et des modalités pour y accéder.	La disponibilité des informations et des publications sont communiquées au public	NC	NC	La disponibilité des informations et des publications ne sont pas communiquées au public
	6.5. Les statistiques qui ne sont pas diffusées systématiquement sont communiquées aux intéressés sur demande.	6.5.1. Les données agrégées selon des tabulations sur demande peuvent être fournies en fonction des besoins spécifiques.	Les dispositions sont prises pour répondre aux demandes des utilisateurs	NC	NC	Aucune disposition n'est prise pour répondre aux demandes des utilisateurs
	6.6. Une documentation est disponible sur les concepts, les champs d'application, les classifications et les techniques statistiques employés.	6.6.1. Un manuel des concepts et définitions est publié et mis à jour.	Le manuel des concepts et définitions existe et est largement publié	Le manuel des concepts et définitions existe mais non largement publié	NC	Inexistence de manuel de concepts et définitions
		6.6.2. Un manuel de méthodologies est publié et mis à jour.	Le manuel de méthodologies existe et est largement publié	Le manuel de méthodologies existe mais non largement publié	NC	Inexistence de manuel de méthodologies
		6.6.3. Les classifications utilisées sont adaptées au contexte national	Les classifications utilisées sont adaptées et publiées	NC	NC	Les classifications utilisées ne sont pas adaptées et publiées
disponibilité des métadonnées qui doivent être à jour et pertinentes	6.7. Les métadonnées des statistiques publiées sont accessibles au public	6.7.1. Les informations générales et spécialisées sur les statistiques officielles sont disponibles et accessibles au public.	Les métadonnées existent et largement accessibles au public	Les métadonnées existent mais non largement accessibles au public	NC	Pas de métadonnées
Existence d'un service d'assistance aux utilisateurs prompt et compétent	6.8. Des points d'accès sont précisés pour chaque catégorie de données.	6.8.1. Une assistance appropriée est fournie aux utilisateurs statistiques.	Existence d'un service d'assistance aux utilisateurs	NC	NC	Inexistence d'un service d'assistance aux utilisateurs

4.1.7. L'actualité et la ponctualité

Description

L'actualité de l'information fait référence au délai entre sa disponibilité et l'événement ou le phénomène qu'elle décrit. Un compromis est parfois nécessaire entre l'actualité et l'exactitude de l'information statistique.

Principales composantes

Les principales composantes de l'actualité sont les suivantes :

- ☞ le compromis entre l'actualité et l'exactitude par rapport à la satisfaction des besoins des utilisateurs ;
- ☞ le respect des dates de diffusion par rapport à un calendrier préétabli.

Indicateurs, énoncés spécifiques et critères d'évaluation

Composantes	Indicateurs	Enoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	Qualité acceptable	Qualité problématique	Mauvaise qualité
Compromis entre l'actualité et l'exactitude par rapport à la satisfaction des besoins des utilisateurs	7.1. Un compromis entre l'actualité et l'exactitude par rapport à la satisfaction des besoins des utilisateurs est trouvé.	7.1.1. Les cas de lenteur extrême sont relevés.	Les cas de lenteur extrême sont justifiés	NC	NC	Les cas de lenteur extrême ne font l'objet d'aucune justification
		7.1.2. Les pratiques exemplaires sont repérées.	Les pratiques exemplaires sont promues	NC	NC	Les pratiques exemplaires sont entachées
Respect des dates de diffusion par rapport à un calendrier préétabli	7.2. Les dates de diffusion sont respectées par rapport à un calendrier préétabli.	7.2.1. L'actualité est prise en considération dans la conception et la mise en œuvre des programmes.	La conception et la mise en œuvre des programmes sont conformes à l'actualité	NC	NC	La conception et la mise en œuvre des programmes ne sont pas conformes à l'actualité
		7.2.2. Les changements des dates de diffusion prévues à plus long terme sont contrôlés.	Le calendrier de diffusion fait l'objet d'une évaluation régulière	NC	NC	Calendrier de diffusion ne fait l'objet d'aucune évaluation régulière

4.1.8. La cohérence et la comparabilité

Description

La cohérence procède de la mesure dans laquelle les données statistiques peuvent être rapprochées à d'autres renseignements statistiques dans un vaste cadre analytique. Quant à la comparabilité, elle relève de la possibilité de combiner et d'utiliser conjointement des données connexes provenant de sources différentes. Elle s'appuie sur l'utilisation des concepts, classifications, terminologies et des méthodes établis et reconnus au niveau international.

Principales composantes

Les principales composantes de la cohérence et la comparabilité sont les suivantes :

- ☞ la cohérence interne qui doit garantir les égalités arithmétiques et comptables ;
- ☞ la comparaison des statistiques dans le temps et dans l'espace ;
- ☞ l'harmonisation des outils méthodologiques, concepts et définitions.

Indicateurs, énoncés spécifiques et critères d'évaluation

Composantes	Indicateurs	Énoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	Qualité acceptable	Qualité problématique	Mauvaise qualité
Cohérence interne	8.1. La cohérence interne dans la présentation des statistiques est observée.	8.1.1. Les égalités arithmétiques et comptables sont vérifiées.	La maîtrise de la fiabilité du processus de production de données est garantie	NC	NC	La maîtrise de la fiabilité du processus de production de données n'est pas garantie
Comparaison des statistiques	8.2. Les statistiques produites permettent une comparaison dans le temps et dans l'espace	8.2.1. Les données issues de sources différentes et ayant une périodicité différente sont comparées.	Les statistiques produites sont cohérentes dans le temps et dans l'espace	NC	NC	Les statistiques produites ne sont pas cohérentes dans le temps et dans l'espace
Harmonisation des outils méthodologiques,	8.3. Les outils méthodologiques, concepts et définitions sont harmonisés.	8.3.1. Les statistiques officielles sont élaborées sur la base des outils, concepts	L'établissement des statistiques est basé sur les	NC	NC	L'établissement des statistiques est basé sur les

Composantes	Indicateurs	Enoncés spécifiques	Critères d'évaluation			
			Très bonne qualité	Qualité acceptable	Qualité problématique	Mauvaise qualité
concepts et définitions		et définitions harmonisés	outils, concepts et définitions harmonisés			outils, concepts et définitions différents

4.2. Rapports sur la qualité

La communication sur la qualité du système de gestion, de l'environnement institutionnel, de la chaîne de production des données et produits statistiques est faite à travers l'élaboration des rapports examinant et expliquant les caractéristiques de ces domaines.

Ces rapports sur la qualité décrivent celle-ci en fonction des dimensions retenues. Il s'agit :

- des conditions préalables de la qualité ;
- de l'exactitude et la fiabilité ;
- de la rigueur méthodologique ;
- de l'intégrité;
- de l'utilité ;
- de l'accessibilité ;
- de l'actualité ;
- de la cohérence et la comparabilité.

La structure d'un rapport sur la qualité est organisée en quatre (4) principales parties :

- i) contexte et résultats attendus de l'évaluation ;
- ii) principaux résultats de l'évaluation ;
- iii) difficultés rencontrées ;
- iv) recommandations.

4.3. Protocole de mise en œuvre du Cadre National d'Assurance Qualité des Statistiques Publiques (CNAQ/SP)

Le but de ce protocole est de présenter le cadre général et les principes de base, **avant que les données statistiques produites par les services et organismes relevant du Système Statistique National (SSN) soient certifiées de qualité.**

4.3.1. Mandat

L'article 18 de la loi N°2004-011 du 30 mars 2004, portant sur l'organisation de l'activité statistique et créant l'Institut National de la Statistique (INS), modifiée et complétée par la loi N°2014-66 du 05 novembre 2014, consacre l'Institut National de la Statistique (INS) comme organe central du Système Statistique National (SSN) et lui donne plein mandat, entre autres, de « *veiller à la diffusion d'une information statistique de qualité par l'ensemble des services et organismes du Système* ».

4.3.2. Portée du protocole

Au terme des dispositions de la loi susvisée, le Système Statistique National (SSN) est composé :

- du Conseil National de la Statistique (CNS) ;
- de l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- des services chargés d'élaborer des données statistiques des Départements ministériels et des organismes publics et parapublics (la liste de ces services est fixée, chaque année, par arrêté du Ministre en charge de la statistique) ; et,
- des écoles nationales de formation en statistique et en démographie.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre National d'Assurance Qualité des Statistiques Publiques (CNAQ/SP), les services et organismes concernés ainsi que les données statistiques à évaluer doivent répondre aux **trois (3) principaux critères** ci-après :

- (i) **les services et organismes producteurs des données statistiques à évaluer doivent être membres du Système Statistique National (SSN) ;**
- (ii) **les données statistiques à évaluer doivent correspondre aux besoins des utilisateurs, au-delà des besoins spécifiques internes des services et organismes producteurs ;**

(iii) les données statistiques à évaluer sont de nature à être produites dans la durée (séries statistiques), et non des données statistiques produites pour répondre à un besoin spécifique ponctuel.

4.3.3. Principes de base

Principe 1 : les statistiques officielles sont celles produites par l'INS ainsi que les services chargés d'élaborer des données statistiques des Départements ministériels et des organismes publics et parapublics.

Principe 2 : les structures du Système Statistique National (SSN) sont responsables pour le contenu des statistiques et de l'exactitude des données, garantissant ainsi la continuité dans la production.

Principe 3 : les publications statistiques du Système Statistique National (SSN) doivent systématiquement être soumises à un processus d'évaluation de la qualité, avant d'être certifiées, lorsqu'elles respectent les dimensions de la qualité consacrées par le CNAQ/SP, statistiques officielles.

Principe 4 : l'INS et les services chargés d'élaborer des données statistiques des Départements ministériels et des organismes publics et parapublics doivent établir en toute impartialité, les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles et accessibles à tous les utilisateurs de l'information publique.

Principe 5 : afin de maintenir la confiance en l'information statistique officielle, l'INS ainsi que les services chargés d'élaborer des données statistiques des Départements ministériels et des organismes publics et parapublics doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.

Principe 6 : afin de faciliter une interprétation correcte des données, l'INS ainsi que les services chargés d'élaborer des données statistiques des Départements ministériels et des organismes publics et parapublics doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent (métadonnées).

Principe 7 : l'INS ainsi que les services chargés d'élaborer des données statistiques des Départements ministériels et des organismes publics et parapublics ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.

Principe 8 : les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de différentes sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques, de fichiers ou documents administratifs. L'INS ainsi que les services chargés d'élaborer des données statistiques des Départements ministériels et des organismes publics et parapublics doivent choisir leur(s) source(s) en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.

Principe 9 : les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins purement statistiques.

Principe 10 : les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être internalisés par les différents organes du SSN et vulgarisés auprès du public.

Principe 11 : l'INS assure la coordination du Système Statistique National (SSN) afin de garantir la cohérence et l'efficacité du système.

Principe 12 : l'INS doit promouvoir l'utilisation, par l'ensemble des structures du Système Statistique National (SSN), des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international afin d'en favoriser la cohérence et l'efficacité.

Principe 13 : l'INS ainsi que les services chargés d'élaborer des données statistiques des Départements ministériels et des organismes publics et parapublics doivent promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribuant ainsi à l'amélioration du processus d'élaboration des statistiques officielles.

Principe 14 : les statistiques certifiées de qualité par le Conseil National de la Statistique (CNS) doivent faire l'objet d'une évaluation à un intervalle régulier, qui sera déterminé d'un commun accord entre le CNS et les responsables des services et organismes producteurs, en vue de s'assurer que les statistiques évaluées maintiennent leur niveau de qualité.

Principe 15 : L'INS et l'ensemble des structures du SSN doivent œuvrer pour la promotion de la culture statistique au Niger.

CONCLUSION

La qualité des données statistiques officielles est aujourd'hui, plus que jamais, au centre des préoccupations nationales, régionales et internationales, telles que consacrées, notamment, dans les dispositions de la Charte Africaine de la Statistique, du Système Général de Diffusion des Données (SGDD) du FMI et de la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) du FMI.

La mise en place d'un Cadre National d'Assurance Qualité (CNAQ) est d'une importance capitale pour l'Institut National de la Statistique (INS), afin de renforcer davantage la rigueur dans l'élaboration et la diffusion des statistiques officielles publiques, améliorer leur qualité et renforcer la confiance dans leur utilisation.

En effet, au terme de l'article 18 de la loi N°2004-011 du 30 mars 2004 portant sur l'organisation de l'activité statistique et créant l'Institut National de la Statistique (INS), modifiée et complétée par la loi N°2014-66 du 05 novembre 2014, l'Institut National de la Statistique (INS) est consacré comme organe exécutif central du Système Statistique National (SSN), et la loi lui donne plein mandat, entre autres, de « *veiller à la diffusion d'une information statistique de qualité par l'ensemble des services et organismes du Système* ».

Aussi, pour renforcer la confiance des utilisateurs des données à la qualité des données statistiques produites par le Système Statistique National (SSN), l'adoption d'une démarche assurance qualité dans la production et la diffusion des données statistiques officielles ne s'avère-t-elle pas nécessaire au Niger, car « la réputation d'un Institut National de la Statistique (INS) repose surtout sur sa capacité à produire des données de qualité ».

Le cadre d'assurance qualité du Niger intègre les principes fondamentaux de la statistique officielle régissant la Charte Africaine de la Statistique, les principales dimensions du cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) du Fonds Monétaire International (FMI), celles du cadre national d'assurance qualité des Nations Unies, des cadres d'assurance qualité de Statistics South Africa et de Statistique Canada, ainsi que le code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

Au plan national, ce cadre intègre principalement les orientations et les préoccupations de la deuxième (2^{ème}) Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS II) 2014-2018 du Niger, notamment, les aspects relatifs à la politique de diffusion ainsi que l'archivage des données statistiques.

Enfin, le Niger est le cinquième (5^{ème}) pays africain à mettre en place un véritable Cadre National d'Assurance Qualité (CNAQ) après l'Afrique du Sud, le Burundi, l'Ethiopie et l'Ouganda.

ANNEXE

Processus d'évaluation de la qualité du Système Statistique National (SSN), de l'environnement institutionnel, des processus et des produits statistiques au Niger

Objectifs

L'objectif général de ce processus est de contribuer à la qualité du cadre général et des procédures opérationnelles, des données statistiques produites par les services et organismes relevant du Système Statistique National (SSN) avant leur certification.

De manière spécifique, ce processus vise les objectifs ci-après :

- définir les principales étapes et les procédures de l'évaluation de la qualité du Système Statistique National (SSN), de l'environnement institutionnel, de la chaîne de production de données et des produits statistiques;
- identifier les principaux acteurs intervenant à chaque étape et définir leurs responsabilités ;
- définir les produits (output ou livrables) attendus à chaque étape.

Résultats attendus

Les résultats attendus de ce processus sont les suivants :

- les principales étapes et les procédures de l'évaluation de la qualité du Système Statistique National (SSN), de l'environnement institutionnel, de la chaîne de production de données et des produits statistiques sont définies ;
- les principaux acteurs intervenant à chaque étape sont identifiés et leurs responsabilités sont définies ;
- les produits (output ou livrables) attendus à chaque étape sont définis.

Principales étapes de l'évaluation de la qualité du Système Statistique National (SSN), de l'environnement institutionnel, des processus et des produits statistiques

Etape 1 : Signature d'un mémorandum d'entente

Au cours de cette étape préparatoire, l'INS et le(s) service(s) ou organisme(s) dont les statistiques seront évaluées doivent signer un mémorandum d'entente, dans lequel les deux (2) parties conviennent d'un commun accord :

- des objectifs de l'évaluation ;

- des résultats attendus de l'évaluation ;
- de la méthodologie de l'évaluation ;
- de l'équipe chargée de l'évaluation, dans laquelle l'Inspection des Services Statistiques (ISS) créée par l'INS aura un rôle fondamental à jouer ;
- du chronogramme et du budget de l'évaluation.

Les mémorandums d'entente seront élaborés au cas par cas, selon qu'il s'agit d'évaluer le Système Statistique National (SSN), l'environnement institutionnel, la chaîne de production de données ou des produits statistiques.

☞ **Structure responsable** : Direction Générale de l'INS

☞ **Autres structures concernées** : Direction de la Coordination et du Management de l'Information Statistique (DCMIS), ISS, Services ou organismes producteurs de statistiques publiques

☞ **Output de l'étape** : Mémorandum d'entente signé entre les parties.

Etape 2 : Evaluation de la qualité

Au cours de cette étape, il s'agit d'évaluer le Système Statistique National (SSN), l'environnement institutionnel, la chaîne de production de données ou les produits statistiques, selon les grilles d'évaluation consacrées par le Cadre National d'Assurance Qualité des Statistiques Publiques (CNAQ/SP), et de produire un rapport-qualité.

☞ **Structure responsable** : Equipe chargée de l'évaluation

☞ **Autre structure concernée** : Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) de l'INS, Secrétariat Technique Permanent du Conseil National de la Statistique (STP/CNS).

☞ **Output de l'étape** : Rapport-qualité assorti de recommandations

Etape 3 : Feedback des résultats de l'évaluation

Au terme de ses travaux, l'équipe chargée de l'évaluation soumet son rapport-qualité à la discrétion du Directeur Général de l'INS, qui se réserve le droit de déclarer, sur cette base, si les statistiques évaluées sont de qualité acceptable et publiable. Dans le cas où elles ne le sont pas, il adressera des recommandations motivées au service ou organisme producteur, afin de prendre les dispositions nécessaires à l'amélioration de la qualité des statistiques publiques évaluées.

☞ **Structure responsable** : Direction Générale de l'INS

☞ **Autre structure concernée** : DCMIS

☞ **Output de l'étape** : Recommandations motivées du Directeur Général de l'INS à l'attention des responsables des services ou organismes producteurs de statistiques publiques évaluées.